



**DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AULAS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AULAS

Séance du 10 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Suffrage exprimé : 9
Absente excusée: 1

L'an deux mil vingt-cinq et le dix à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 2 janvier 2025 s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MONTET Bruno, Maire.

Présents : Messieurs : MONTET Bruno ; DUNOM Jean-Pierre ; GINIEIS Denis ; COURANT Patrick ; BOURELLY Jean-Pierre ; SOMBART Jean-Pierre ; LOUSTANNOU André

Mesdames: LAURENT Sylviane ; ROUQUETTE Karine

Absente excusée : POMARET Nathalie

Secrétaire de séance : LAURENT Sylviane

OBJET : SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2025- LES AMIS DU CHEMIN DE ST GUILHEM

L'association "Chemin de Saint-Guilhem » dont le siège est à Le Vigan a pour objet vocation touristique du fait de la traversée du ledit chemin sur la commune d'Aulas.

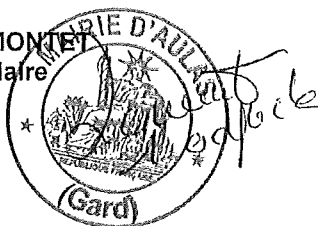
Dans le cadre de son activité touristique elle a sollicité auprès de la commune d'Aulas une aide financière de 220 € par courrier en date du 17 décembre 2024.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions communales, il est proposé, à l'unanimité:

- d'accorder à l'association "Les amis du Chemin de St Guilhem" une subvention de 220 € pour le soutien Cette dépense sera inscrite sur la ligne budgétaire 65748.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme et exécutoire**

Bruno MONTET
Le Maire



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr